

qui a imaginé le nouveau moyen de créer un édilité personnel entre le maréchal et la majorité de la Chambre législative, car il n'est pas douteux que M. le maréchal refuse de souscrire à la moindre révision du poste constitutionnel sur ce point. Mais toute difficulté est écartée de ce chef; quel symptôme est-ce que cette nouvelle défaillance ou cette nouvelle perfidie du centre gauche? Convoit-il à ramener la Chambre à Paris, à inaugurer la politique révolutionnaire? Le centre gauche de la peur, la politique de la peur, avec les clubs qui se rouvrent à plein droit le 1er mai, pour avant-garde. Quel commencement! et quelle fin cela nous présage.

Il résulte de tout cela que les négociations relatives à la formation du cabinet sont encore journalières.

Le discours royal prononcé le 6 mars, à l'occasion de l'ouverture de la session du Parlement italien, contient les assurances les plus pacifiques. Il annonce en outre le rachat et l'exploitation par l'Etat des chemins de fer « durayenne » et exprime néanmoins l'espoir de l'établissement prochain de l'équilibre du budget. Nous reproduisons plus loin l'analyse télégraphique de ce document.

Le 6, à 10 h. du matin, la session des chambres fédérales helvétiques s'est ouverte. La répartition des affaires à traiter a eu lieu et le bureau a nommé les commissions qui devront étudier et rapporter sur les divers objets portés au programme des travaux.

Des troupes espagnoles seront réparties sur tout le territoire des provinces basques jusqu'à la complète pacification du pays. Le général Sierra a publié à Tolosa un *bando* ordonnant à ceux qui ont acquis des biens des libéraux d'en faire la déclaration immédiate. Diverses bandes ont été dispersées dans la haute Biscaye.

On télégraphie de Raguse, 5 mars soir, que dans leur entrevue du même jour avec le général Rodisch, les chefs insurgés ont persisté dans leur refus d'accepter les réformes. Ils se déclarent prêts à faire leur soumission si la Turquie retire de l'Herzégovine les 40 bataillons qu'elle y maintient et permet aux insurgés armés de réaliser eux-mêmes les réformes en traitant avec les bégis; si ces propositions ne sont pas acceptées, ils demandent que l'Autriche ou une autre puissance intervienne par les armes. Le général Rodisch a répondu qu'il n'était pas possible de faire de pareilles concessions.

#### On lit dans la Correspondance Havas :

« Les négociations concernant la formation d'un cabinet sont momentanément suspendues. »

« Comme nous l'avons dit, M. Casimir Périer, après avoir eu une entrevue avec M. le Président de la République, avait discuté ensuite avec M. le Vice-Président du Conseil les bases d'un programme ministériel. MM. Dufaure et Férrière étaient tombés d'accord sur les principes de ce programme. Ils ne différaient que sur une question d'application relativement à des modifications dans le personnel administratif acceptées de part et d'autre en principe. Quant au choix des personnes, ne différaient que sur une question de principe. M. le Président de la République désirait neutraliser au point de vue politique les trois portefeuilles de la guerre, de la marine et des affaires étrangères, et désirait d'autre part, conserver à la tête du ministère de la marine, M. l'amiral de Montaigne. »

« M. Casimir Périer, sans faire d'objection au maintien en affaires de M. le duc Decazes et de M. le général de Cissey, demandait l'entrée au cabinet, comme ministre de la marine, de M. l'amiral Pothuan, appartenant au centre gauche, et, désirant que le principe de la responsabilité ministérielle fut intégralement accepté et reconnu, soutenait que le Vice-Président du Conseil et le cabinet devaient, en principe, seuls prendre la responsabilité devant les cham-

bres des choix concernant la marine, la guerre et les affaires étrangères. »

« Les négociations ont été rompues entre MM. Dufaure et Férrière, samedi soir. Elles ont pu, depuis, être utilement reprises, sans qu'en pareille matière, l'on puisse exactement affirmer quelque résolution définitive, alors que, durant une crise ministérielle, des incidents nouveaux viennent à chaque instant contredire et démentir des résolutions prises, il semble toutefois probable actuellement qu'il n'y aura pas de reconstitution du cabinet, avant l'ouverture des Chambres. »

En présence des difficultés survenues, il a paru peut-être opportun d'attendre la réunion des Assemblées pour s'inspirer des vœux de la majorité, soit par des pourparlers officieux avec les groupes qui la composent, soit peut-être même en provoquant, par une explication de la conduite du cabinet, un débat public qui précéderait plus exactement et les désirs et la composition de cette majorité.

En attendant, un membre éminent du centre gauche de l'ancienne Assemblée, semble plus particulièrement désigné aujourd'hui pour le portefeuille de l'intérieur.

Ce personnage ayant échoué aux élections législatives, réunit sur son nom les plus sérieuses chances pour être élu sénateur inamovible par le Sénat en remplacement de M. de La Rochelle, décédé.

Cette élection donnerait à son nom une autorité et une signification particulière et l'on pense que M. Dufaure et lui pourraient plus ponctuellement s'entendre après la réunion des Assemblées pour composer un cabinet homogène qui réunirait dans les Chambres une majorité durable.

Sur cent deux élections (il en reste encore quatre à connaître) les conservateurs constitutionnels ont obtenu neuf nominations; les républicains centre gauche 14; les républicains 32; les républicains radicaux 10; les légitimistes 9; les bonapartistes 27. Ces nominations, jointes à celles du 20 février, laissent les partis à peu près dans la même situation que celle qui leur avait été faite au premier tour de scrutin. Le premier tour donnait les résultats suivants :

Conservateurs sans couleur définie	23
Conservateurs constitutionnels	20
Républicains centre gauche	34
Républicains gauche et extrême gauche	30
Républicains radicaux intransigeants	27
Légitimistes	34
Bonapartistes	91
Total égal	330

M. le comte Albert de Mun est élu dans l'arrondissement de Pontivy.

La Bretagne a répondu, comme toujours, à l'espérance des catholiques. En nommant M. de Mun, elle a voulu qu'il pût continuer dans le Parlement sa mission de défenseur des droits et des libertés de l'Eglise sur le terrain que Mgr l'Archevêque de Paris a si bien déterminé lorsqu'il a dit : « La République sera chrétienne ou elle ne sera pas. »

#### Le duel de Dijon

Nous lisons dans le *Figaro* : « La victime du duel qui a eu si grand retentissement dans la presse, se nommait Bourgo Mathurin; il avait vingt-cinq ans. Engagé au 5<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, Bourgo était depuis longtemps en butte aux taquineries d'un caporal de sa compagnie. Ces taquineries se traduisaient par des sables de police assez souvent répétées. Bourgo, garçon bien élevé, instruit,

ayant des sentiments religieux, supportait assez patiemment ces ennuis. Tout d'un coup, le 17 février, il se plaignit à son chef de bataillon, qui fit changer de compagnie et le fit nommer caporal. »

« Dès ce moment, l'animosité de son ennemi ne fit que croître. Les choses en vinrent au point qu'un duel parut inévitable. Vous en connaissez le fâcheux résultat. »

Ainsi, le malheureux Bourgo « avait les sentiments religieux »; il était en butte à des provocations auxquelles il a longtemps résisté et que l'autorité militaire aurait dû arrêter. Nous plaignons, autant que nous le condamnons, l'officier qui a ordonné le duel et qui porte la responsabilité de la mort de Bourgo.

Quand nous examinons, à un point de vue général, la question du duel militaire, nous ne pensons pas que des renseignements, de source peu suspecte, nous donneraient si pleinement et si tristement raison. Nous demanderons maintenant qu'une enquête sérieuse ait lieu, et que le M. le ministre de la guerre rappelle le M. le ministre de la guerre qu'elles n'ont pas le droit, pour obéir à de sots préjugés, de violenter la conscience des soldats. A. RASTOUL.

#### Chaux de la réserve

On sait que la loi du 13 mars 1875 relative à l'organisation des cadres n'admettait à concourir pour des emplois de sous-lieutenants auxiliaires de la réserve de l'armée active que les anciens officiers de la garde nationale mobile. L'expérience avait démontré que ces derniers n'étaient point suffisamment nombreux pour permettre au département de la guerre de pourvoir à tous les emplois de sous-lieutenant de réserve. L'Assemblée nationale vota, on se le rappelle, quelques jours avant de se séparer, une loi qui, modifiant l'article 39 de la loi du 13 mars 1875, admit en outre, à concourir tous les anciens sous-officiers de la garde nationale mobile. Afin de mettre les intéressés à même de profiter du bénéfice des dispositions de la loi précitée du 21 janvier 1876, le général de Cissey a décidé qu'une nouvelle série d'examen s'ouvrirait le 1<sup>er</sup> avril prochain dans chacun des 18 corps d'armée.

A ces examens pourront se présenter non-seulement les anciens sous-officiers de la garde nationale mobile admis à concourir par la loi nouvelle, mais encore les anciens officiers de cette garde qui, pour un motif ou pour un autre, n'avaient pas cru devoir profiter du bénéfice que leur accordait la loi précédente. En outre, le ministre de la guerre a décidé que les candidats retardataires non-seulement pour les emplois d'officier dans la réserve de l'armée active, mais encore pour les différents grades dans l'armée territoriale, pourraient également être admis dans cette même session à subir leurs épreuves.

Nous apprenons que les candidats officiers, soit pour la réserve de l'armée active, soit pour l'armée territoriale, et de la réserve de l'armée territoriale, devront adresser directement leur demande d'admission aux examens avant le 20 mars prochain, au général commandant la subdivision territoriale dans laquelle ils ont, non point leur domicile, mais leur résidence. Les préfets viennent, en conséquence, de recevoir du ministre l'ordre d'adresser aux maires de toutes les communes de France, une circulaire pour les prier de donner la plus grande publicité possible à ces dispositions.

On sait que, d'un autre côté, les hommes appelés par leur âge à faire partie, soit pour l'armée territoriale, soit pour la réserve de cette armée, et qui ne s'étaient pas fait inscrire sur les listes dressées en 1875, viennent d'être invités de nouveau à réparer cette omission, et à se présenter dans le plus bref délai devant les conseils de révision. Grâce à ces diverses dispositions, le ministre de la guerre espère pouvoir, avant quelques mois, aligner complètement sur le papier les hommes et les cadres de l'armée territoriale, et de la réserve de l'armée territoriale.

Le vieil intendant Xavier s'occupait d'installer les soldats dans les greniers et les granges, en attendant qu'on put, le lendemain, les loger chez les paysans. Bientôt Motek se retrouva dans sa chambre d'autrefois : dans la chambre de chasse, comme l'appelaient Thadée. Il se rappela les impressions qu'il y avait ressenties lorsqu'il y était arrivé, trois ans auparavant, conspirateur obscur. Alors il était venu à Myneke principalement pour en gagner le jeune propriétaire à la cause de l'insurrection, et pour faire tomber, parmi toutes ces offrandes du dévouement, le poids de la jeunesse et de la fortune de Thadée. Un instant, lors de ce premier séjour à Myneke, il avait été émerveillé du luxe et de la richesse de son nouvel ami. Ce n'est pas qu'il les enviait pour lui-même; mais il aurait voulu avoir beaucoup pour donner beaucoup à la patrie. Aujourd'hui, que lui importent le rang et la fortune de Thadée? Lui, le citoyen pauvre, le partisan inconnu, il voyait grandir chaque jour sa réputation et son influence. Les paysans tremblaient devant lui; il inspirait aux hommes de son détachement une confiance idolâtre, mêlée de crainte et de respect; le gouvernement national lui avait accordé déjà beaucoup de distinctions flatteresses, et qui sait ce que lui réservait l'avenir? Si la petite troupe de Motek devait être le noyau de la grande armée

#### BULLETIN ÉCONOMIQUE

**SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE** du Nord de la France — Assemblée générale mensuelle le 27 février 1876. — Présidence de M. Kuhlmann. (Suite.)

M. Ladureau présente un étude relative à l'influence de l'écartement des betteraves à sucre sur leur rendement en poids et leur richesse saccharique.

L'auteur expose les résultats d'expériences comparatives faites sur un champ que M. Debrôme, de Gavay, avait mis à la disposition de la station agronomique du Nord. Ce champ fut divisé en cinq parcelles dans lesquelles des betteraves furent plantées avec des écartements différents, variant de 0 m. 25 à 0 m. 50, les lignes étant d'ailleurs uniformément et partout à 0 m. 42. — Les résultats de ces expériences sont consignés dans un tableau qui est soumis à l'assemblée et qui contient pour chaque parcelle, le rendement à l'hectare, en poids et en sels minéraux, et enfin, le coefficient salin. M. Ladureau a déduit les conclusions suivantes :

1° Que les betteraves les plus rapprochées ont donné le rendement le plus élevé, la plus grande richesse saccharique, la densité et le coefficient salin le plus haut; que cette méthode est donc la plus avantageuse non-seulement pour le cultivateur, mais encore pour le fabricant.

2° Qu'il y a un écart de 10 p. 0/0 sur le rendement, pour une différence d'écartement de 0 m. 25 à 0 m. 40.

3° Que la densité du jus s'abaisse à mesure que l'écartement augmente.

4° Que la richesse au sucre suit la même progression.

5° Que la teneur en cendres varie en sens inverse et que, par conséquent, le coefficient salin qui forme en quelque sorte le critérium de la pureté du jus, s'abaisse en raison inverse de l'écartement des racines, de 17, 65 à 12, 75. M. Terquem indique à la Société un procédé qui permet d'écrire sur le verre avec l'encre ordinaire ou de l'encre de chine. — Il suffit pour cela de faire légèrement chauffer la lame de verre sur une lampe à alcool ou une lampe à gaz, jusqu'à ce que la vapeur d'eau cesse d'y déposer, vers 30° ou 60°. — Puis d'y verser un vernis particulier, comme on le fait dans les opérations de photographie, pour la collation. Ce vernis est formé de 50 gr. d'alcool à 95°, 4 gr. de mastic en larmes, et 8 gr. de sandarac. On obtient la dissolution des résines en chauffant au bain-marie le tout dans un flacon bouché et ficelé : on filtre ensuite.

Ce vernis est très-dur et devient brillant et complètement transparent, si on le verse sur la lame froide, le vernis reste opaque et bot l'encre. On peut dessiner sur la lame ainsi préparée avec de l'encre ordinaire ou de l'encre de chine. Puis on passe au-dessus une légère couche de gomme, en plongeant la lame dans un bain de gomme très-étendue, ou tout autre enduit non alcoolique.

Ce procédé pourrait être employé avantageusement pour remplacer les étiquettes que l'on met sur les flacons dans les laboratoires, et pour faire les figures sur verre pour les projections, et peut-être, pour faire quelques dessins que l'on reproduit ensuite par la photographie.

M. Lamy fait une communication, sur le rôle de la chaux dans la défécation.

On sait que pour détequer, c'est-à-dire épurer chimiquement le jus de betteraves, on ajoute au suc des sucres, une certaine proportion de chaux, qui varie depuis 1/3 jusqu'à 2 pour cent du poids du jus, selon le procédé adopté. L'emploi d'un excès de chaux, comme 2 0/0, présente des avantages et des inconvénients. — Parmi les raisons invoquées en faveur de l'usage de la chaux, on cite la nécessité de combiner la totalité du sucre à la chaux, c'est-à-dire, de faire un sucrate, éminemment propre à préserver le sucre de toute altération. — Déjà M. Pester, de Valenciennes, a publié que, dans les bons jus détequés, il n'existait pas de sucrate, que la proportion de chaux dissoute ne dépassait pas celle que peut dissoudre l'eau pure elle-même; par suite, que l'emploi d'un grand excès de chaux à la défécation était plus désavantageux qu'utile.

M. Lamy a étudié la question en opérant sur des dissolutions de sucre pur. Il a déterminé d'abord les proportions des chaux que peut dissoudre une eau saturée de sucre aux températures de 0°, 50°, 70°, 100°, puis les quantités dissoutes dans les conditions ordinaires du travail de la défécation. Les résultats principaux de ses expériences sont les suivants :

1° La solubilité de la chaux dans une dissolution saturée de sucre augmente à mesure que la température s'élève, comme cela a lieu pour la chaux pur qui se dissout à l'eau pure; 2° La quantité de chaux dissoute par la liqueur sucrée est très-sensiblement supérieure à celle qui est dissoute par l'eau pure, à la même température, même à 100°; mais elle est bien inférieure entre les limites 40° et 100°, à celle qui est nécessaire pour constituer un sucrate, dans les conditions ordinaires du travail de la défécation, une faible partie de la chaux se combine au sucre, et l'on ne saurait invoquer l'utilité ou la nécessité de cette combinaison pour justifier l'excès exagéré de chaux qui est employé dans un grand nombre de nos sucres.

Le scrutin pour l'admission des nouveaux membres présentés en janvier est dépourvu de l'unanimité.

M. Lauwick Van Elseland, manufacturier à Comines, présenté par MM. Ed. Agache et Ange Descamps.

M. Desvignes-Cornille, flûteur de lin, à Quesnoy-sur-Deûle, présenté par MM. Dubar et Renouard fils;

de l'indépendance; si son drapeau, illustré par la victoire et par le dévouement le plus complet, devait flotter triomphant de village en village, jusque sur les murs de Varsovie, conquise et délivrée? Motek aurait atteint son idéal, alors, et sa mission serait terminée.

Son ami Thadée ne serait point oublié dans sa gloire; auxiliaire méritant et satellite docile, il refléterait les rayons de ce bel astre éblouissant. On aurait, pour tous les deux, des bénédictions et des couronnes; on dirait en les voyant passer : « Voici les premiers de ceux qui ont chassé les Russes et sauvé la patrie! » Pour obtenir cette récompense, on pouvait sans hésiter faire les plus grands sacrifices.

Arrière les lâchetés du cœur, les surprises des sens, les attendrissements équivoques! Alexandre pouvait aimer et pleurer seule... Le cœur de Motek ne devait pas se plaire; il appartenait tout entier à la gloire et à la patrie.

Ce fut au milieu de ces rêves qu'il s'endormit jusqu'au matin. Le lendemain, réveillé de bonne heure, il se mit immédiatement à l'œuvre pour tirer de sa victoire les résultats les plus brillants. D'abord il jugea prudent d'occuper aussitôt les Russes par une diversion habile. Il envoya donc une partie de sa division, sous les ordres de Rebajio chargé de se rendre à marches

M. Jean Crépelle, négociant à Roubaix, présenté par MM. Bonpain et Remondet fils, sont proclamés membres de la Société. La séance est levée à cinq heures.

Le brun d'Elbeuf. — Le nouveau brun solide, dit Brun d'Elbeuf, pour la teinture de la laine, de la soie et du coton, donne des nuances extrêmement variées.

Le foulon n'a aucune action sur cette couleur; sa solidité et sa facilité d'emploi le font préférer aux bois de Calicut, de Santal, etc., dont elle n'offre pas les inconvénients, car pour les laines en écailles et autres, on n'a pas à craindre la poussière qui encrasse, toujours plus ou moins les cardes. Ce résultat sera très-apprecié par la filature.

Le brun d'Elbeuf est soluble à l'eau bouillante et s'emploie comme suit :

LAINE. — Se teint sur bain légèrement acidulé à l'acide sulfurique. Il faut environ 120 grammes par kilogramme de laine pour un brun très-foncé.

En additionnant le bain de sulfate de cuivre, on obtient un ton plus nourri et plus rougeâtre.

Le sulfate de fer fait noircir un peu la nuance.

Le bichromate de potasse, donné comme pied avant ou pendant teinture, produit une teinte plus foncée. Le sel d'étain acidulé à l'acide sulfurique donne des tons franchement gris. On peut varier les nuances de l'indigo en ajoutant au bain du carmin d'indigo, de l'orselle, du bois jaune, etc.

L'addition de ces colorants se fait sans qu'il y ait à craindre une teinture mal unie, mais il est nécessaire d'ajouter un peu d'alun et d'acide, il serait également très recommandable d'y joindre un peu de sulfate de soude.

Soie. — Se teint sur pied de sumac. Pour varier les nuances, on donne après le pied de sumac, un bain de fer, de cuivre, d'alun, d'étain, de manganèse, etc., et l'on teint à froid ou à chaud.

Les nuances obtenues sur cotons résistent à un bain de savon.

Pour l'impression sur laine et sur coton, on procède au moyen des mêmes mordants que ceux employés pour la teinture et l'on obtient la même variété de nuances.

Le brun convient également fort bien à la teinture du feutre.

(Moniteur de la Teinture.)

#### Roubaix-Tourcoing

#### ET LE NORD DE LA FRANCE

Le 1<sup>er</sup> mars, a eu lieu à Tourcoing, le cinquième tirage des obligations de l'emprunt de 300,000 fr. (1868).

Les numéros suivants sont remboursables par 1,000 fr. à partir du 5 juillet :

29-35-40-42-52-60-61-84
85-96-102-104-105-122-131-
141-152-162-172-174-176-201
209-223-225-231-232-247-
250-254-255-273-279-280-289

Le même jour a eu lieu le 5<sup>e</sup> tirage des obligations de l'emprunt de 500,000 francs (1869).

Les numéros suivants sont remboursables par 1,000 francs, à partir du 5 juillet 1877 :

21-34-40-51-64-70-79-81
93-104-113-134-143-151-
162-170-173-181-192-194-200
202-210-235-239-270-276-
299-309-328-334-340-357-363
369-393-399-418-421-427-
429-443-458-497-499-504-534
553.

Un décret inséré à l'*Officiel* d'aujourd'hui nomme Chevalier de la Légion d'Honneur :

M. Crépin-Deslinsel, agriculteur à Denain. Longue carrière consacrée à l'agriculture. Lauréat de la prime d'honneur de 1870.

M. Martin (Adolphe), secrétaire général de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes; 29 ans de services.

M. Demeuninck, ancien maire de Bourbourg, vient d'être élu, par 2,315 voix sur 2,362 votants, membre du Conseil général pour le canton de Bourbourg en remplacement de M. de Coussemaker, décédé.

Les journaux anglais d'hier annoncent que la frégate des Etats-Unis *Franklin*, en ce moment à Southampton, sera, le 16 courant, à Cherbourg, pour y prendre les objets d'art destinés à l'exposition de Philadelphie, que les agents éminents autorisés de cette exposition pourront lui envoyer. Ces objets devront être rendus à Cherbourg à temps pour y être embarqués avant le 19 mars.

forçées dans les environs de la forteresse, afin que les Russes, étonnés de l'apparition subite d'une troupe d'insurgés en ces parages, ne fussent plus à quelle bande se vouer.

En conséquence, il donna à ceux qui allaient s'éloigner les meilleures carabines et une grosse provision de cartouches, puis un drapeau national brodé par Mme Osierko.

La remise de ce drapeau fut une cérémonie grandiose et touchante. De bonne heure, tous les hommes du détachement, et les paysans du village se pressèrent dans l'église, pour entendre la messe célébrée par le vieux curé de Myneke. A côté de l'autel, le père Arsène, avec ses longs cheveux noirs, sa belle figure ascétique et son aube éblouissante de blancheur, tenait l'ancien drapeau noirci par la poudre et troué de balles, et semblait un ange des combats envoyés pour dompter la violence de l'hérésie.

C'était le jeune Sigismond qui, de l'autre côté, présentait aux bénédictions du prêtre le nouvel étendard sous lequel allait marcher la division de Rebajio. Un silence imposant et une émotion contenue régnaient parmi les assistants. On savait que beaucoup de ces hommes, si joyeux au combat, devraient bientôt périr dans la lutte, et que cette messe de triomphe allait être pour eux une messe de mort. Puis tous les yeux se

On lit dans le *Mémorial de Lille* : « Nous ne pouvons enlever en toute certitude que jamais, à notre connaissance, on ne s'est autant préoccupé que cette année de mener à bien. Par suite de la poursuite de 1875, en effet, toutes les récoltes en magasin, provenant des récoltes antérieures, ont été utilisées. Aussi pouvons-nous en conclure que les cultivateurs trouveront dans celle de cette année-ci, une légitime dédommagement si la température est favorable. Année de neige, année de lin, comme dit un proverbe connu. »

Les principaux sociétés colombophiles de l'arrondissement de Lille ont consenti d'arrêter leurs programmes de concours de pigeons pour cette année; les concours commenceront dans le courant de mai.

Les principaux points de destination pour les retours sont les villes du Nord de la France et celles du Nord de l'Italie.

Par dérogations à la coutume, qui veut que les pigeons voyagent du Nord au Nord, une société de Tourcoing lâche les siens à Londres. Les concurrents du Nord ont à cotiser la mer du Nord en franchissant le détroit de Calais, pour se porter ensuite dans la direction de l'arrondissement de Lille.

Un vol a été commis ce soir au boulevard du Centre. Un Français, le sieur Benique, demeurant rue de Moulin et propriétaire d'une petite baraque où il fait son commerce. Ce matin il s'aperçut qu'un léger désordre régnait dans ses marchandises. En effet, un tiroir avait été forcé pendant la nuit; 9 francs en petite monnaie qu'il contenait la veille avait disparu. Les voleurs n'ont pas laissé de traces.

On a arrêté, le 1<sup>er</sup> décembre, un gamine de 9 ans, Edouard V... Ce petit vagabond, bûcheron de son état, est en réalité, il a déjà été pris le 15 février dernier, pour vagabondage.

O coquetteur féminin!... Une servante coquette, c'est mademoiselle Amélie V... Ayant remarqué que sa maîtresse portait une tresse de cheveux qui lui seyait à ravir, elle s'en est plus qu'une seule idée, idée que qu'elle mit à exécution; celle de s'approprier cette tresse. Mais, comme le bien d'autrui ne profite jamais, la pimpante personne ne put s'en parer, car son attention a été immédiate.

Un grave accident est arrivé, hier dans l'écurie des messageries Gouman, rue Blanchemaine. Un charretier nommé Henri Delporte achève de hacher son cheval, quand le cheval excité on ne sait par quel motif, se met à sauter et se jette sur le conducteur et lui fracture le bras droit. Pour comble de malheur, la secousse ayant renversé le pauvre charretier, il en reçut à la tête une nouvelle blessure. Un médecin, M. Bayat, appelé pour lui donner les premiers soins, a immédiatement ordonné son transport à l'hôpital.

Henri Delporte est âgé de 39 ans, demeure rue de l'Époule avec sa nombreuse famille, composée de 7 enfants encores en bas-âge.

Nous lisons dans l'*Impartial du Nord* de Valenciennes : « A l'audience du 18 février devant le tribunal correctionnel de Valenciennes a rendu un jugement dont voici les parties essentielles : « Attendu que le sieur Vive l'Empereur! proféré par le sieur... au milieu d'une réunion publique... a été déclaré coupable des mérites de deux crimes différents, ne l'a pas été avec l'intention d'obscureté nécessaire pour constituer le fait prévu par l'article 8 de la loi du 3 mars 1822 : « Qu'en effet V... n'a fait que répondre par ce cri aux provocations incessantes d'un interrupteur dont le but était d'empêcher l'un des candidats de se faire entendre. « En ce qui touche P..., attendu qu'il n'est pas établi qu'aucun cri ait été proféré par lui ; « ... Le tribunal renvoie de la pré-

#### Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 8 MARS 1876.

— 37 —

#### Patrie & Dévouement

DEUXIÈME PARTIE

XII

(Suite)

— Ah! certainement, mon ami, ce serait dur! fit Motek. Sacrifier sa vie, ce n'est rien; sacrifier ses rêves les plus chers et l'espoir de son triomphe, c'est... Après tout, je n'en sais rien; c'est vous qui me l'avez dit, Thadée. Je ne l'ai pas éprouvé, mais je vous crois sur parole. Voilà pourquoi, j'ai voulu faire ce que je fais, et rester ce que je suis : indifférent, sauvage et libre... Seulement, mon garçon, vous avez une imagination fuyante. Que voulez-vous qu'il arrive d'ici à huit jours?... Plus tard je ne dis pas; tout peut arriver. Peut-être n'aurez-vous pas une lune de miel bien longue; peut-être faudra-t-il...

— Plus tard?... alors je me résignerai mieux. Aline alors aurait été ma femme, et je sais qu'elle porterait dignement son nom et son deuil de veuve.

Mais maintenant... mais bientôt... mais avant huit jours!...

— Pour Dieu, Thadée, mon garçon, rengez vos jérémiades! Fi donc! cela se doit-il au lendemain d'une victoire, quand on devrait chanter un *Te Deum* et remercier Dieu à genoux? Prenez plutôt votre gaieté à deux mains, pour annoncer ces bonnes nouvelles à votre mère.

— Vous avez raison, Witold; ma mère sera bien heureuse de vous revoir, et de vous revoir vainqueur.

— Elle fut bien heureuse en effet, la noble femme, quand, à la clarté des étoiles de cette belle nuit d'août, elle vit s'avancer la colonne polonoise agitant le drapeau national, quand elle vit la haute taille et le visage radieux de Witold s'incliner respectueusement devant elle.

— Vous m'avez permis jadis de me considérer comme le frère de Thadée, lui dit le jeune chef; aujourd'hui je viens à vous comme à une mère, pour vous demander un asile et votre bénédiction.

— Béni soyez-vous, Witold, répondit-elle, pour avoir bien voulu honorer mon toit de votre présence. Autrefois vous m'avez sauvé Thadée, maintenant vous sauvez la patrie. Quelle mère ne serait fière et heureuse de vous adopter pour son fils!

Et elle conduisit le petit état-major dans la salle à manger, où une brillante collation était déjà préparée, tandis que